



INTERSYNDICALE NATIONALE  
DES PRATICIENS  
A DIPLOME HORS UNION EUROPEENNE

Syndicats membres :

**SNPADHUE** : SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS A  
DIPLOME HORS UNION EUROPEENNE

**AMFDEC** : ASSOCIATION DES MEDECINS FRANÇAIS A  
DIPLOME EXTRA COMMUNAUTAIRE

**SMPLUS** : SYNDICAT DES MEDECINS A TITRE EXTRA  
COMMUNAUTAIRE

**Monsieur Xavier BERTRAND**  
**Ministre de la santé**  
**8, avenue de Ségur**  
**75350 Paris 07 SP**

Montesson, le 24 novembre 2005

Monsieur le Ministre,

Permettez-nous d'attirer votre attention sur le problème des praticiens à diplôme hors union européenne (PADHUE) qui reste à ce jour préoccupant et sans perspective de solution rapide et définitive.

Le 24 juin dernier, un colloque a été organisé à l'Assemblée Nationale autour de la problématique des praticiens à diplôme étranger actuellement en poste. Toute l'assistance (composée de députés, de directeurs d'hôpitaux, de dirigeants de syndicats de praticiens hospitaliers et de confrères) était d'accord sur le fait que notre situation était inadmissible et qu'il fallait trouver une solution très rapide. Avec l'aide de notre avocat Maître Gérard Chemla, nous avons proposé une solution qui était juste et proportionnée pour les PADHUE tout en respectant les impératifs auxquels est tenue la tutelle à savoir la qualité des praticiens autorisés par cette voie et la garantie que ceux-ci ne déserteraient pas le service public. Cette solution consistait à donner l'autorisation d'exercice de la médecine ou de la pharmacie aux praticiens actuellement en poste et pouvant justifier de 5 années d'exercice dans le secteur hospitalier public et les établissements français du don de sang. En échange, nous nous engageons à effectuer 3 années dans ces hôpitaux et établissements du don.

D'autre part, un communiqué de presse a été publié par la DHOS le 15 septembre 2005 après une entrevue avec votre conseiller Monsieur le professeur Francis Brunelle. Ce communiqué promettait une solution pour les titulaires d'un diplôme interuniversitaire de spécialisation dit DIS ou du certificat de synthèse clinique et thérapeutique dit CSCT; « **le ministère de la santé leur permettra un plein exercice en mettant en place une commission d'évaluation des connaissances et sous condition d'un engagement d'exercice en hôpital pendant 5 ans, par modification de la loi CMU de 1999, avant la fin de l'année** ». Il nous a été fait part également de la promesse de l'amélioration des conditions du concours de la nouvelle procédure d'autorisation (NPA) par l'intégration des titres, travaux et services rendus dans la première partie de la NPA permettant le classement en rang utile.



INTERSYNDICALE NATIONALE  
DES PRATICIENS  
A DIPLOME HORS UNION EUROPEENNE

Syndicats membres :

**SNPADHUE** : SYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS A  
DIPLOME HORS UNION EUROPEENE

**AMFDEC** : ASSOCIATION DES MEDECINS FRANÇAIS A  
DIPLOME EXTRA COMMUNAUTAIRE

**SMPLUS** : SYNDICAT DES MEDECINS A TITRE EXTRA  
COMMUNAUTAIRE

Nous avons donc eu plusieurs réunions avec Monsieur le Professeur Brunelle pour travailler sur la mise en place de toutes ces procédures qui correspondent à des catégories différentes de PADHUE. Il nous avait promis une solution pour la fin de l'année 2005.

Aujourd'hui, nous sommes profondément choqués à l'idée de savoir qu'il peut y avoir une rétractation sur les engagements pris et un renoncement à l'essentiel des promesses faites. Nous ignorons si un texte est en cours d'élaboration, mais nous pouvons dire que nous n'avons pas été consultés, ce qui nous laisse penser qu'aucune solution n'est prévue, sauf pour le cas des titulaires du CSCT. C'est pourquoi une association et deux syndicats représentatifs des PADHUE, candidats aux différentes voies d'autorisation, à savoir l'AMFDEC, le SNPADHUE, et le SMPLUS, se sont constitués en intersyndicale et appellent à une manifestation le 07 décembre prochain à partir de 14 heures devant le ministère de la santé.

Monsieur le Ministre, permettez-nous de vous rappeler que nous faisons partie de la démographie médicale et surtout que nous sommes la cheville ouvrière de nombreux hôpitaux publics français dans cette période de pénurie en praticiens de santé. Nous sommes profondément soucieux à l'idée que nous ne faisons pas partie des plans envisagés par le ministère de la santé pour répondre à cette pénurie, alors que nous sommes là, nous ne demandons qu'à être reconnus dans notre profession. Devrons-nous comprendre que le ministère de la santé nous ignore à tel point qu'il ne voit en nous qu'une solution temporaire jusqu'à ce que les nouvelles générations soient formées dans les dix prochaines années ? Nous nous permettons de vous préciser qu'une majorité d'entre nous est de nationalité française, ce qui rend encore plus difficile notre situation actuelle.

Vous conviendrez qu'il est incompréhensible de nous refuser l'autorisation d'exercer la médecine ou la pharmacie alors que dans la réalité nous exerçons de manière complètement autonome et depuis plusieurs années dans les hôpitaux publics français et les établissements du don de sang (garde de seniors, astreintes, prélèvements dans le cadre du don de sang, interventions chirurgicales, anesthésie, réquisition par le procureur de la république, prescription de stupéfiants, participation à des jurys de concours et surtout formation des internes).

Alors, nous vous sollicitons, Monsieur le Ministre, afin que les promesses faites soient tenues dans les délais annoncés c'est-à-dire au plus tard à la fin de cette année 2005.

Nous vous remercions et souhaitons vivement vous rencontrer très prochainement.

Dans l'espoir d'un examen favorable de nos demandes, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Elisabeth SOW DIONE  
Présidente de l'AMFDEC

Talal ANNANI  
Président du SNPADHUE

Madjid SI HOCINE  
Président du SMPUS